

# Baccalauréat Blanquer 2021

**Le ministre doit mettre fin à l'arbitraire et au chaos**

## Non à un examen maison

Le baccalauréat Blanquer a suscité le rejet dès 2018. La majorité des organisations syndicales a voté contre. Les personnels et les lycéens se sont mobilisés massivement contre les E3C. Loin de revenir sur sa réforme, le ministre a remplacé les E3C dans un premier temps par des Epreuves Communes, des épreuves à la fois formatives (l'élève prend connaissance de sa note avant les résultats finaux du baccalauréat) et certificatives. Puis au nom du comité de suivi du baccalauréat auquel le SNFOLC a refusé de participer pour ne pas adapter les épreuves du nouveau baccalauréat Blanquer, et du Covid, il instaure le contrôle continu qui va compter non plus pour 10% de la note finale mais bien pour 50% (les EC comptent pour 40% de la note). Le baccalauréat en contrôle continu devient pérenne.

## Baccalauréat 2021 : les professeurs sous pression

Au nom de la situation sanitaire, le ministre supprime les Evaluations Communes et met en place, cette année encore, un baccalauréat presque intégralement en contrôle continu. Dans le fond, ce qui ne change pas, c'est la pression à laquelle sont soumis les professeurs, les candidats et leurs familles : chaque note compte pour le baccalauréat. Dès lors, chaque note est soumise à toutes les suspicions d'impartialité, à toutes les remises en question, à toutes les discussions. L'Ecole, le lycée devient une source d'anxiété et de tensions.

## Baccalauréat 2021 : remise en cause inacceptable de la liberté pédagogique

Dans la circulaire du 12 novembre 2020, le ministre demande aux chefs d'établissement de « veiller à la régularité et à l'harmonisation des pratiques d'évaluations, notamment pour les disciplines évaluées aux examens dans le cadre du contrôle continu ». C'est un comble ! Au nom du contrôle continu, les professeurs devraient renoncer à leur liberté pédagogique. Peu importe la progressivité des apprentissages, l'hétérogénéité de niveaux des classes, ce qui compte, c'est de faire du chiffre !

Tout acte pédagogique est susceptible d'être contrôlé et discuté par la hiérarchie locale.

Les épreuves nationales et les programmes nationaux restent la meilleure garantie de l'exercice de la liberté pédagogique.

## Parcours individualisés, sélection à l'université, remise en cause des garanties collectives

Si l'objectif n'est manifestement pas pédagogique, il s'inscrit dans une logique, celle de détruire les garanties collectives, dans la continuité des ordonnances Macron sur le code du travail et de son pendant pour les fonctionnaires : la loi de transformation de la fonction publique.

La déréglementation et le chaos ne sont pas une fatalité. C'est le produit des suppressions de postes, des réductions des horaires disciplinaires. C'est l'absence de mesures prises au niveau national, en particulier de recrutement et de créations de postes qui impose aux personnels de se débrouiller, établissement par établissement.

Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir pour dresser la liste de leurs revendications et chiffrer leurs besoins, poste par poste, heure par heure. Elle les invite à s'adresser, dans l'action commune au ministre, à l'IA-DASEN et au recteur.

Le baccalauréat doit rester un grade universitaire donnant à chaque bachelier l'accès à la filière de l'enseignement supérieur de son choix. Il doit rester un diplôme national reconnu dans les conventions collectives et ouvrant l'accès aux concours de la fonction publique.



MARMELADE BLANQUER